

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS

Réunion du Comité Syndical du 5 juin 2014

N° de la délibération	Nombre de membres du Comité	Nombre de présents		Quorum (article 11 des statuts modifiés)	Nombre de votes	
		Titulaires	Suppléants		Pour :	21
887	33	19 + 1 pouvoir	1	11	Contre : Abstentions :	0 0

Le comité du SMEL (Synergie Mer Et Littoral) s'est réuni, jeudi 5 juin 2014, à 15h30 à la Maison du Département à SAINT-LÔ (salle audiovisuelle), sous la présidence de M. Bernard TREHET, Conseiller général. Président du SMEL.

ETAIENT PRESENTS

Membres titulaires :

Mme Patricia LECOMTE, MM. Olivier BECK, Paul DELAUNAY, Gérard DIEUDONNE (*a reçu pouvoir de M. Erick BEAUFILS*), Jean LEPETIT, Claude PERIER, Dieudonné RENAUD, Jacques THOUVENOT, (conseillers généraux).

M. Jacques FESNIEN (CCI de Cherbourg-Cotentin), M. Marc LECOUSTEY (Chambre d'Agriculture).

M. Hubert MOUCHEL (LESTRE), M. Gilles AUGER (ST-VAAST-LA-HOUGUE), Mme Marie-Françoise LEBONNOIS (CHERBOURG-OCTEVILLE), M. Stéphane AUCRETERRE (ST-GERMAIN-SUR-AY), Mme Simone DUBOSCQ (ANNEVILLE-SUR-MER), Mme Françoise K'DUAL (GOUVILLE-SUR-MER), M. Pierre-Yves AUSSANT (ST-JEAN-LE-THOMAS), Mme Emeline THEVENIN (BREVILLE-SUR-MER).

Membre suppléant :

M. Stéphane PINABEL (BARNEVILLE-CARTERET).

ETAIENT EXCUSES ou ABSENTS

Mme Rolande BRECY, MM. Erick BEAUFILS, Henri-Jacques DEWITTE, Hubert LENORMAND, Philippe RIPOUTEAU (conseillers généraux), Alain SALMON (Ch Métiers), Loïc HOUSSARD et Patrick LEPELLEUX (CCI centre & sud-Manche).

ABSENTS : MM. Gérard COULON, Jean-Marc JULIENNE, Michel LAURENT (Conseillers généraux), M. Pascal FEREY (Président de la Chambre d'Agriculture), Jean-Claude CAMUS (Président CCI Cherbourg-Cotentin).

Désignation des représentants du SMEL au sein de l'A.P.E.M.

Comme le prévoit l'article 4 de ses statuts, l'A.P.E.M. (Association pour la Promotion de l'Economie Maritime) comprend 7 représentants du SMEL (dont 4 représentants des élus, 3 représentants des compagnies consulaires).

Le Comité syndical procéde à l'élection des 7 représentants du SMEI pour siéger au sein de l'A.P.E.M.

Sont élus :

EN TANT QUE REPRESENTANTS DES ELUS

M. Jean LEPETIT

Conseiller général du canton de QUETTEHOU

M. Olivier BECK

Conseiller général du canton de MONTMARTIN-SUR-MER

Mme Patricia LECOMTE

Conseillère générale du canton de BREHAL

Mme Simone DUBOSCQ

Maire d'ANNEVILLE-SUR-MER

EN TANT QUE REPRESENTANTS DES COMPAGNIES CONSULAIRES

M. Jacques FESNIEN

Délégué titulaire de la Chambre de Commerce et d'Industrie de CHERBOURG-COTENTIN

M. Pascal FEREY

Président de la Chambre d'Agriculture de la Manche

M. Alain SALMON

Secrétaire de la Chambre des Métiers de la Manche

Pour extrait conforme,

LE PRESIDENT DU SMEL,

REÇU LE
07 JUIL 2014
PREFECTURE DE LA MANCHE

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS

◆◆◆◆◆◆◆

**Réunion du Comité Syndical
du 5 juin 2014**

N° de la délibération	Nombre de membres du Comité	Nombre de présents		Quorum (article 11 des statuts modifiés)
		Titulaires	Suppléants	
886	33	19 + 1 pouvoir	1	11

Le comité du SMEL (Synergie Mer Et Littoral) s'est réuni, **jeudi 5 juin 2014** à 15h30 à la Maison du Département à SAINT-LÔ (salle audiovisuelle) en vue de l'élection du Président, des Vice-Présidents et Membres du Bureau.

ETAIENT PRESENTS

Membres titulaires :

Mme Patricia LECOMTE, MM. Olivier BECK, Paul DELAUNAY, Gérard DIEUDONNE (*a reçu pouvoir de M. Erick BEAUFILS*), Jean LEPETIT, Claude PERIER, Dieudonné RENAUX, Jacques THOUVENOT, Bernard TREHET (conseillers généraux).

M. Jacques FESNIEN (CCI de Cherbourg-Cotentin), M. Marc LECOUSTEY (Chambre d'Agriculture).

M. Hubert MOUCHET (LESTRE), M. Gilles AUGER (ST-VAAST-LA-HOUGUE), Mme Marie-Françoise LEBOONNOIS (CHERBOURG-OCTEVILLE), M. Stéphane AUCRETERRE (ST-GERMAIN-SUR-AY), Mme Simone DUBOSCQ (ANNEVILLE-SUR-MER), Mme Françoise K'DUAL (GOUVILLE-SUR-MER), M. Pierre-Yves AUSSANT (ST-JEAN-LE-THOMAS), Mme Emeline THEVENIN (BREVILLE-SUR-MER).

Membre suppléant :

M. Stéphane PINABEL (BARNEVILLE-CARTERET).

ETAIENT EXCUSES ou ABSENTS

Mme Rolande BRECY, MM. Erick BEAUFILS, Henri-Jacques DEWITTE, Hubert LENORMAND, Philippe RIPOUTEAU (conseillers généraux), Alain SALMON (Ch Métiers), Loïc HOUSSARD et Patrick LEPELLEUX (CCI centre & sud-Manche).

ABSENTS : MM. Gérard COULON, Jean-Marc JULIENNE, Michel LAURENT (Conseillers généraux), M. Pascal FEREY (Président de la Chambre d'Agriculture), Jean-Claude CAMUS (Président CCI Cherbourg-Cotentin).

ELECTIONS du Président du SMEL, des 2 Vice-Présidents et du Bureau

Election du Président

M. Bernard TREHET, doyen d'âge, préside la séance.

Il rappelle, conformément à l'article 10 des statuts modifiés du SMEL, la durée du mandat des membres du comité syndical. Celle-ci est liée à celle du mandat de l'assemblée qui les a désignés.

Il donne connaissance des délégués de communes nouvellement désignés pour siéger au comité syndical (*cf nouvelle composition du Comité syndical ci-jointe*).

Après avoir rappelé les conditions de déroulement du vote, M. Bernard TREHET invite les membres du comité syndical à procéder à l'élection du Président.

M. Bernard TREHET, président sortant, présente sa candidature.

A l'issue du vote à bulletin secret, les résultats sont les suivants :

Nombre de bulletins	21
Bulletin nul	1
Suffrages exprimés	20
M. Bernard TREHET est élu Président avec	19 VOIX
M. Claude PERIER a obtenu	1 VOIX

Election des 2 Vice-Présidents

Selon l'article 17 des statuts, M. Bernard TREHET propose de procéder à l'élection des Vice-Présidents.

A l'issue des candidatures reçues de M. Jacques FESNIEN et de M. Pierre-Yves AUSSANT, il est procédé au vote à main levée. Sont élus à l'unanimité des membres présents :

1^{er} vice-président :

M. Jacques FESNIEN, CCI Nord-Cotentin

2^{ème} vice-président :

M. Pierre-Yves AUSSANT, Délégué de la commune de SAINT-JEAN-LE-THOMAS.

Election des 9 autres membres du Bureau

Conformément à l'article 19 des statuts, il est procédé à l'élection des 9 autres membres du bureau, A l'issue du vote, sont élus ou réélus :

Représentants du Conseil général

M. Claude PERIER,
Conseiller général du canton de COUTANCES

M. Jean LEPETIT,
Conseiller général du canton de QUETTEHOU

M. Olivier BECK,
Conseiller général du canton de MONTMARTIN-SUR-MER

M. Dieudonné RENAUX
Conseiller général du canton de BARNEVILLE-CARTERET

Représentants des Communes

Mme Françoise K'DUAL
Conseillère municipale de GOUVILLE-SUR-MER

Mme Emeline THEVENIN
Conseillère municipale de BRÉVILLE-SUR-MER

Mme Marie-Françoise LEBONNOIS
Conseillère municipale de CHERBOURG-OCTEVILLE

Représentants des Compagnies consulaires

M. Pascal FEREY,
Président de la Chambre d'Agriculture de la Manche

M. Loïc HOUSSARD,
Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie centre et sud-Manche



COMPOSITION DU COMITE SYNDICAL

(2014 suite aux élections municipales)

Cf réunion du Comité SMEL 5 juin 2014

DELEGUES DU CONSEIL GENERAL

TITULAIRES	SUPPLEANTS
M. Erick BEAUFILS	
M. le Dr Olivier BECK	
Mme Rolande BRECY	
M. Gérard COULON	
M. Paul DELAUNAY	<i>M. Lucien BOËM</i>
M. Henri-Jacques DEWITTE	<i>M. Marcel BOURDON</i>
M. Gérard DIEUDONNE	<i>M. François BRIERE</i>
M. Jean-Marc JULIENNE	<i>M. François DAVOUST</i>
M. Michel LAURENT	<i>Mme Christine LEBACHELEY</i>
M. Hubert LENORMAND	<i>M. le Dr Marc LEFEVRE</i>
M. Jean LEPETIT	<i>M. Michel LERENARD</i>
M. Claude PERIER	<i>M. Michel LOUISET</i>
M. Dieudonné RENAUX	<i>M. Guy NICOLLE</i>
Mme Patricia LECOMTE	<i>M. André ROUXEL</i>
M. Philippe RIPOUTEAU	
M. Jacques THOUVENOT	
M. Bernard TREHET	

DELEGUES DES COMMUNES

COMMUNES	TITULAIRES	SUPPLEANTS
LESTRE	M. Hubert MOUCHEL	<i>M. Anthony TISON</i>
SAINT-VAAST-LA-HOUGUE	M. Gilles AUGER	<i>M. Paul LECERF</i>
BARNEVILLE-CARTERET	M. Thierry TOTAIN	<i>M. Stéphane PINABEL</i>
CHERBOURG-OCTEVILLE	Mme Marie-Françoise LEBONNOIS	<i>M. Nicolas VIVIER</i>
SAINT-GERMAIN-SUR-AY	M. Stéphane AUCRETERRE	<i>M. Eric GOUBERT</i>
ANNEVILLE-SUR-MER	Mme Simone DUBOSQ	<i>M. Raymond GELIN</i>
GOUVILLE-SUR-MER	Mme Françoise K'DUAL	<i>M. Philippe GOSSELIN</i>
SAINT-JEAN-LE-THOMAS	M. Pierre-Yves AUSSANT	<i>M. Marc VALLEE</i>
BREVILLE-SUR-MER	Mme Emeline THEVENIN	<i>Mme Marine LAPIE</i>

**DELEGUES DE LA CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE
DE CHERBOURG-COTENTIN**

TITULAIRES	SUPPLEANT
M. Jean-Claude CAMUS	
M. Jacques FESNIEN	<i>M. Bertrand FOLLEAU</i>

**DELEGUES DE LA CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE
CENTRE ET SUD-MANCHE**

TITULAIRES	SUPPLEANT
M. Loïc HOUSSARD	
M. Patrick LEPELLEUX	<i>M. Olivier DRYE</i>

DELEGUES DE LA CHAMBRE DE METIERS DE LA MANCHE

TITULAIRE	SUPPLEANT
M. Alain SALMON	<i>M. Philippe LAURENT</i>

DELEGUES DE LA CHAMBRE D'AGRICULTURE DE LA MANCHE

TITULAIRES	SUPPLEANTS
M. Pascal FEREY ou son représentant	<i>Mme Josiane BELIARD</i>
M. Marc LECOUSTEY	<i>M. Sylvain LEGRAND</i>

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS

Réunion du Comité Syndical du 5 juin 2014

N° de la délibération	Nombre de membres du Comité	Nombre de présents		Quorum (article 11 des statuts modifiés)	Nombre de votes	
		Titulaires	Suppléants		Pour :	21
890	33	19 + 1 pouvoir	1	11	Contre :	0
					Abstentions :	0

Le comité du SMEL (Synergie Mer Et Littoral) s'est réuni, jeudi 5 juin 2014, à 15h30 à la Maison du Département à SAINT-LÔ (salle audiovisuelle), sous la présidence de M. Bernard TREHET, Conseiller général, Président du SMEL.

ETAIENT PRESENTS

Membres titulaires :

Mme Patricia LECOMTE, MM. Olivier BECK, Paul DELAUNAY, Gérard DIEUDONNE (*a reçu pouvoir de M. Erick BEAUFILS*), Jean LEPETIT, Claude PERIER, Dieudonné RENAUX, Jacques THOUVENOT, (conseillers généraux).

M. Jacques FESNIEN (CCI de Cherbourg-Cotentin), M. Marc LECOUSTEY (Chambre d'Agriculture).

M. Hubert MOUCHEL (LESTRE), M. Gilles AUGER (ST-VAAST-LA-HOUGUE), Mme Marie-Françoise LEBONNOIS (CHERBOURG-OCTEVILLE), M. Stéphane AUCRETERRE (ST-GERMAIN-SUR-AY), Mme Simone DUBOSCQ (ANNEVILLE-SUR-MER), Mme Françoise K'DUAL (GOUVILLE-SUR-MER), M. Pierre-Yves AUSSANT (ST-JEAN-LE-TOMAS), Mme Emeline THEVENIN (BREVILLE-SUR-MER).

Membre suppléant :

M. Stéphane PINABEL (BARNEVILLE-CARTERET).

ETAIENT EXCUSES ou ABSENTS

Mme Rolande BRECY, MM. Erick BEAUFILS, Henri-Jacques DEWITTE, Hubert LENORMAND, Philippe RIPOUTEAU (conseillers généraux), Alain SALMON (Ch Métiers), Loïc HOUSSARD et Patrick LEPELLEUX (CCI centre & sud-Manche).

ABSENTS : MM. Gérard COULON, Jean-Marc JULIENNE, Michel LAURENT (Conseillers généraux), M. Pascal FEREY (Président de la Chambre d'Agriculture), Jean-Claude CAMUS (Président CCI Cherbourg-Cotentin).

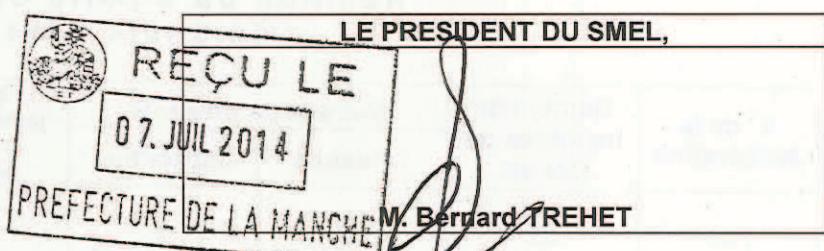
Indemnité de conseil allouée au comptable du Trésor, chargé des fonctions de receveur du SMEL

Par délibération du 24 mai 2011, le Comité Syndical a décidé d'accorder une indemnité de conseil à M. le Payeur Départemental, chargé des fonctions de receveur du SMEL.

En vertu de l'article 3 de l'arrêté du 12 juillet 1990 fixant les conditions d'attribution, cette indemnité est acquise pour la durée du mandat de l'assemblée délibérante.

Compte tenu du renouvellement des membres, le Comité délibère et décide du maintien de cette indemnité versée jusqu'au 18 juin 2014 à M. Christian MARLIER-RIQUIER, Payeur Départemental de la Manche et à compter du 19 juin 2014 à M. Michel LETY, son successeur.

Pour extrait conforme,



**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS**

◆◆◆◆◆◆◆

**Réunion du Comité Syndical
du 5 juin 2014**

N° de la délibération	Nombre de membres du Comité	Nombre de présents		Quorum (article 11 des statuts modifiés)	Nombre de votes	
		Titulaires	Suppléants		Pour :	21
894	33	19 + 1 pouvoir	1	11	Contre : Abstentions :	0 0

Le comité du SMEL (Synergie Mer Et Littoral) s'est réuni, **jeudi 5 juin 2014**, à 15h30 à la Maison du Département à SAINT-LÔ (salle audiovisuelle), sous la présidence de **M. Bernard TREHET**, Conseiller général, Président du SMEL.

ETAIENT PRESENTS

Membres titulaires :

Mme Patricia LECOMTE, MM. Olivier BECK, Paul DELAUNAY, Gérard DIEUDONNE (*a reçu pouvoir de M. Erick BEAUFILS*), Jean LEPETIT, Claude PERIER, Dieudonné RENAUD, Jacques THOUVENOT, (conseillers généraux).

M. Jacques FESNIEN (CCI de Cherbourg-Cotentin), M. Marc LECOUSTEY (Chambre d'Agriculture).

M. Hubert MOUCHET (LESTRE), M. Gilles AUGER (ST-VAAST-LA-HOUGUE), Mme Marie-Françoise LEBONNOIS (CHERBOURG-OCTEVILLE), M. Stéphane AUCRETERRE (ST-GERMAIN-SUR-AY), Mme Simone DUBOSCQ (ANNEVILLE-SUR-MER), Mme Françoise K'DUAL (GOUVILLE-SUR-MER), M. Pierre-Yves AUSSANT (ST-JEAN-LE-THOMAS), Mme Emeline THEVENIN (BREVILLE-SUR-MER).

Membre suppléant :

M. Stéphane PINABEL (BARNEVILLE-CARTERET).

ETAIENT EXCUSES ou ABSENTS

Mme Rolande BRECY, MM. Erick BEAUFILS, Henri-Jacques DEWITTE, Hubert LENORMAND, Philippe RIPOUTEAU (conseillers généraux), Alain SALMON (Ch Métiers), Loïc HOUSSARD et Patrick LEPELLEUX (CCI centre & sud-Manche).

ABSENTS : MM. Gérard COULON, Jean-Marc JULIENNE, Michel LAURENT (Conseillers généraux), M. Pascal FEREY (Président de la Chambre d'Agriculture), Jean-Claude CAMUS (Président CCI Cherbourg-Cotentin).

**MALDI-ToF : Ecologie de la Flore vibrionace des secteurs ostréicoles :
Calibration/ validation/ capplication
d'une approche innovante d'identification en protéomique**

Face aux mortalités touchant les huîtres depuis 2008, des outils de diagnostic basés sur la biologie moléculaire (qPCR, séquençage) ont été mis en place. Suite à la recrudescence de cas d'infestation par certains vibrions, et notamment *V. aestuarianus*, il est important de renforcer les moyens de suivi de cette flore bactérienne de façon à détecter voire anticiper des dérèglements potentiels.

Une approche globale innovante permettant d'étudier l'écologie de la flore vibronacae dans les huîtres en élevage fait l'objet d'une validation et d'une mise en œuvre dans le cadre du suivi interrégional des centres techniques en 2014.

Cette étude a pour objectif d'améliorer la connaissance de l'écologie des agents infectieux et plus particulièrement des vibrions, de valider le principe de la méthode protéomique pour un suivi large spectre de la flore vibronacae de l'huître et d'en valider la mise en œuvre dans le cadre d'un suivi.

Une fois validée, cette nouvelle approche permettrait de :

- Renforcer les moyens dont on dispose dans le cadre de l'épidémiovigilance.
- Déetecter l'émergence de nouveaux agents pathogènes.
- Favoriser la mise en place d'un outil d'autocontrôle pérenne par la profession au niveau des principaux bassins ostréicoles français.

Cette étude, estimée à 56 231 €, est réalisée conjointement par le SMEL à hauteur de 31 013 € et par le LABEO, à hauteur de 25 218 €.

Le conseil régional de Basse-Normandie a décidé de ne pas financer ce projet dans le cadre des appels à projet, mais dans le cadre du CRH.

Les budgets ayant déjà été votés pour 2014, le comité syndical décide de présenter au titre de 2015 le plan de financement complémentaire suivant :

Subvention dans le cadre du CRH	11 204.00 €
Conseil Régional de Basse-Normandie	5 602.00 €
Conseil Général de la Manche	2 801.00 €
Conseil Général du Calvados	2 801.00 €
FEAMP (Fonds Européen pour les Affaires Maritimes et la Pêche)	6 601.00 €
TOTAL	17 805.00 €

Pour extrait conforme,

LE PRESIDENT DU S.M.E.L.,

M. Bernard TREHET



EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS

◆◆◆◆◆◆◆

Réunion du Comité Syndical du 5 juin 2014

N° de la délibération	Nombre de membres du Comité	Nombre de présents		Quorum (article 11 des statuts modifiés)	Nombre de votes	
		Titulaires	Suppléants		Pour :	21
888	33	19 + 1 pouvoir	1	11	Contre : Abstentions :	0 0

Le comité du SMEL (Synergie Mer Et Littoral) s'est réuni, **jeudi 5 juin 2014**, à 15h30 à la Maison du Département à SAINT-LÔ (salle audiovisuelle), sous la présidence de **M. Bernard TREHET**, Conseiller général, Président du SMEL.

ETAIENT PRESENTS

Membres titulaires :

Mme Patricia LECOMTE, MM. Olivier BECK, Paul DELAUNAY, Gérard DIEUDONNE (*a reçu pouvoir de M. Erick BEAUFILS*), Jean LEPETIT, Claude PERIER, Dieudonné RENAUX, Jacques THOUVENOT, (conseillers généraux).

M. Jacques FESNIEN (CCI de Cherbourg-Cotentin), M. Marc LECOUSTEY (Chambre d'Agriculture).

M. Hubert MOUCHEL (LESTRE), M. Gilles AUGER (ST-VAAST-LA-HOUGUE), Mme Marie-Françoise LEBONNOIS (CHERBOURG-OCTEVILLE), M. Stéphane AUCRETERRE (ST-GERMAIN-SUR-AY), Mme Simone DUBOSCQ (ANNEVILLE-SUR-MER), Mme Françoise K'DUAL (GOUVILLE-SUR-MER), M. Pierre-Yves AUSSANT (ST-JEAN-LE-THOMAS), Mme Emeline THEVENIN (BREVILLE-SUR-MER).

Membre suppléant :

M. Stéphane PINABEL (BARNEVILLE-CARTERET).

ETAIENT EXCUSES ou ABSENTS

Mme Rolande BRECY, MM. Erick BEAUFILS, Henri-Jacques DEWITTE, Hubert LENORMAND, Philippe RIPOUTEAU (conseillers généraux), Alain SALMON (Ch Métiers), Loïc HOUSSARD et Patrick LEPELLEUX (CCI centre & sud-Manche).

ABSENTS : MM. Gérard COULON, Jean-Marc JULIENNE, Michel LAURENT (Conseillers généraux), M. Pascal FEREY (Président de la Chambre d'Agriculture), Jean-Claude CAMUS (Président CCI Cherbourg-Cotentin).

Marchés publics : délégation au Président

Le Comité syndical, à l'unanimité des membres présents, et après en avoir délibéré, donne délégation au Président du SMEL pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fourniture et de services, pour un montant maximum de 30 000 € HT, ceci dans la limite des crédits inscrits au budget.

Pour les dépenses supérieures à 30 000 € HT, le Comité syndical donne délégation au Bureau pour statuer.

Pour extrait conforme,

LE PRESIDENT DU SMEL,
M. Bernard TREHET
REÇU LE
07. JUIL 2014
PREFECTURE DE LA MANCHE

Above the stamp, there is a handwritten signature "M. Bernard TREHET" and a large red circle drawn over the entire stamp area.

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS

Réunion du Comité Syndical du 5 juin 2014

N° de la délibération	Nombre de membres du Comité	Nombre de présents		Quorum (article 11 des statuts modifiés)	Nombre de votes	
		Titulaires	Suppléants		Pour :	21
895	33	19 + 1 pouvoir	1	11	Contre :	0
					Abstentions :	0

Le comité du SMEL (Synergie Mer Et Littoral) s'est réuni, jeudi 5 juin 2014, à 15h30 à la Maison du Département à SAINT-LÔ (salle audiovisuelle), sous la présidence de M. Bernard TREHET, Conseiller général, Président du SMEL.

ETAIENT PRESENTS

Membres titulaires :

Mme Patricia LECOMTE, MM. Olivier BECK, Paul DELAUNAY, Gérard DIEUDONNE (*a reçu pouvoir de M. Erick BEAUFILS*), Jean LEPETIT, Claude PERIER, Dieudonné RENAUD, Jacques THOUVENOT, (conseillers généraux).

M. Jacques FESNIEN (CCI de Cherbourg-Cotentin), M. Marc LECOUSTEY (Chambre d'Agriculture)

M. Hubert MOUCHET (LESTRE), M. Gilles AUGER (ST-VAAST-LA-HOUGUE), Mme Marie-Françoise LEBONNOIS (CHERBOURG-OCTEVILLE), M. Stéphane AUCRETERRE (ST-GERMAIN-SUR-AY), Mme Simone DUBOSCQ (ANNEVILLE-SUR-MER), Mme Françoise K'DUAL (GOUVILLE-SUR-MER), M. Pierre-Yves AUSSANT (ST-JEAN-LE-THOMAS), Mme Emeline THEVENIN (BREVILLE-SUR-MER).

Membre suppléant :

M. Stéphane PINABEL (BARNEVILLE-CARTERET).

ETAIENT EXCUSES OU ABSENTS

Mme Rolande BRECY, MM. Erick BEAUFILS, Henri-Jacques DEWITTE, Hubert LENORMAND, Philippe RIPOUTEAU (conseillers généraux), Alain SALMON (Ch Métiers), Loïc HOUSSARD et Patrick LEPELLEUX (CCI centre & sud-Manche).

ABSENTS : MM. Gérard COULON, Jean-Marc JULIENNE, Michel LAURENT (Conseillers généraux), M. Pascal FEREY (Président de la Chambre d'Agriculture), Jean-Claude CAMUS (Président CCI Cherbourg-Cotentin).

Mise à jour du site internet SMEL

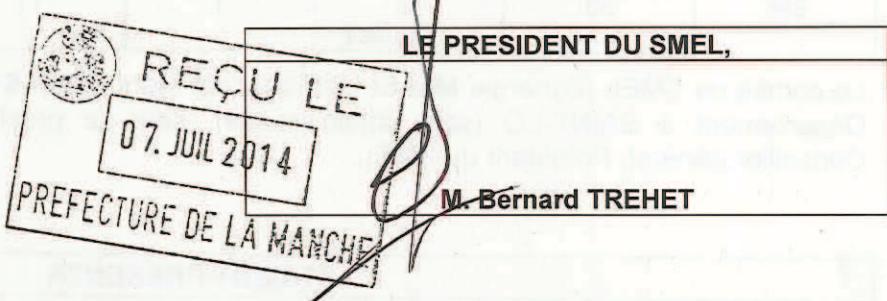
Considérant :

- Une diminution des consultations du site internet SMEL
 - La plateforme obsolète (ancien logo, ancienne appellation, charte graphique, nouvelle organisation des fonctions supports,...),
 - La redéfinition à prévoir de l'interface du site pour des critères d'utilisation et de consultation plus simple et réactive, des bases de données accessibles et plus complètes.

- La nécessité d'une consultation aisée pour orienter tout public notamment les professionnels, financeurs, chercheurs et grand public vers des actions, colloques proposés par le SMEL et l'utilité de créer des liens de réciprocité avec les partenaires SMEL,
- Le besoin de réviser la charte graphique intégrant le logo adopté en 2012 déclinable sur l'ensemble des éléments de communication du SMEL,
- Le coût total estimé par la société CH1 (basée à Cherbourg) de 4 500 € TTC pour une refonte du site au titre de 2014,
- L'éventualité selon l'évolution du site d'envisager en 2015 un ou plusieurs module(s) supplémentaire(s) : carte interactive, liens, ...

le Comité syndical, à l'unanimité des membres présents, émet un avis favorable pour la réalisation des prestations de refonte du site internet SMEL et autorise le président à signer le devis avec la Société CH1.

Pour extrait conforme,





EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS

Réunion du Comité Syndical du 5 juin 2014

N° de la délibération	Nombre de membres du Comité	Nombre de présents		Quorum (article 11 des statuts modifiés)	Nombre de votes	
		Titulaires	Suppléants		Pour :	21
891	33	19 + 1 pouvoir	1	11	Contre :	0
					Abstentions :	0

Le comité du SMEI (Synergie Mer Et Littoral) s'est réuni, jeudi 5 juin 2014, à 15h30 à la Maison du Département à SAINT-LÔ (salle audiovisuelle), sous la présidence de M. Bernard TREHET, Conseiller général Président du SMEI.

ETAIENT PRESENTS

Membres titulaires :

Mme Patricia LECOMTE, MM. Olivier BECK, Paul DELAUNAY, Gérard DIEUDONNE (a reçu pouvoir de M. Erick BEAUFILS), Jean LEPETIT, Claude PERIER, Dieudonné RENAUX, Jacques THOUVENOT, (conseillers généraux

M. Jacques FESNIEN (CC) de Cherbourg-Cotentin), M. Marc LECOUSTEY (Chambre d'Agriculture)

M. Hubert MOUCHET (LESTRE), M. Gilles AUGER (ST-VAAST-LA-HOUGUE), Mme Marie-Françoise LEBONNOIS (CHERBOURG-OCTEVILLE), M. Stéphane AUCRETERRE (ST-GERMAIN-SUR-AY), Mme Simone DUBOSQ (ANNEVILLE-SUR-MER), Mme Françoise K'DUAL (GOUVILLE-SUR-MER), M. Pierre-Yves AUSSANT (ST-JEAN-LE-THOMAS), Mme Emeline THEVENIN (BREVILLE-SUR-MER).

Membre suppléant :

M. Stéphane PINABEL (BARNEVILLE-CARTERET).

ETAIENT EXCUSES ou ABSENTS

Mme Rolande BRECY, MM. Erick BEAUFILS, Henri-Jacques DEWITTE, Hubert LENORMAND, Philippe RIPOUTEAU (conseillers généraux), Alain SALMON (Ch Métiers), Loïc HOUSSARD et Patrick LEPELLEUX (CCI centre & sud-Manche).

ABSENTS : MM. Gérard COULON, Jean-Marc JULIENNE, Michel LAURENT (Conseillers généraux), M. Pascal FEREY (Président de la Chambre d'Agriculture), Jean-Claude CAMUS (Président CCI Cherbourg-Cotentin).

Mutualisation des fonctions supports de syndicats mixtes satellites du Conseil général Convention de mise à disposition de services et de locaux

Dans le cadre de la mutualisation des fonctions supports des satellites, le comité syndical a autorisé, par délibération n° 879 du 21 février 2014, le président du SMEL à signer la convention de mise à disposition de services et de locaux.

Les membres du Comité du SMEL valident les termes de ladite convention figurant en annexe.

Pour extrait conforme,

LE PRESIDENT DU SMEL,

M. Bernard TREHET



CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE SERVICES ET DE LOCAUX

Entre les soussignés :

LE DEPARTEMENT DE LA MANCHE

50050 Saint-Lô cedex

Ci-après désigné le "Département"

Représenté par son président Jean-François Le Grand, dûment habilité à cet effet par délibération du Conseil général en date du 5 juin 2014,

Et

Synergie Mer Et Littoral

Représenté par Monsieur Bernard TREHET, président dûment habilité à cet effet par une délibération de l'assemblée délibérante en date du 5 juin 2014 ci-après désigné le « SMEL »,

d'une part,

d'autre part,

Vu :

- La délibération du Conseil général CG.2011-10-13.3-9 en date du 13 octobre 2011
- La convention de mise à disposition de service et de locaux du 28 octobre 2011
- Les articles L5721-9 et 5211-9 du Code Général des Collectivités Territoriales
- L'article 10 de la loi n° 2007-148 du 2 février 2007 de modernisation de la fonction publique
- Les délibérations du Comité du SMEL des 21 février et 5 juin 2014,

Il a été préalablement exposé que :

En 1980, le Département, avec les chambres consulaires et les communes volontaires, a créé le SMEL et lui a confié la mission de service public d'appui technique aux filières économiques basées sur l'exploitation des ressources biologiques marines.

L'évolution des besoins d'accompagnement des filières a motivé la création d'un outil technique spécifique d'investigation en 1988, agrandi en 2000.

Au premier janvier 2014, le SMEL emploie 10 agents permanents basés au centre expérimental (8 titulaires et 2 contractuels).

Enfin, le Département participe tous les ans aux besoins de fonctionnement statutaire du SMEL et décide, pour chaque exercice, de son soutien financier aux travaux envisagés.

Il est convenu ce qui suit :

ARTICLE 1er : OBJET

Dans la continuité de son engagement vis-à-vis du SMEL et pour faciliter l'exercice de la mission qui lui est confié, le Département, dans un souci d'optimisation organisationnelle, de rationalisation du fonctionnement et de mutualisation de moyens, met à la disposition du SMEL différents services.

La présente convention, qui remplace celle du 28 octobre 2011 susvisée, a pour objet d'en préciser la nature, leurs modalités de mise en œuvre ainsi que leurs obligations afférentes.

Elle précise d'autre part, les modalités de valorisation de ce soutien au bénéfice du SMEL, les relations entre le SMEL et de Département sur la communication et enfin, les modalités pour permettre au Département de suivre les actions conduites par le SMEL.

ARTICLE 2 : SERVICES ET LOCAUX MIS À DISPOSITION

• Mise à disposition immobilière :

Le Département met à disposition du SMEL un bâtiment sis à Blainville sur Mer, parcelle 45, zone artisanale et conchylicole (ZAC) 50560 BLAINVILLE SUR MER, relié aux différents réseaux desservants le lotissement (électrique, téléphonique, alimentation et évacuation eau douce, alimentation et évacuation eau de mer,...). Ces locaux d'une surface totale de 1235 m² ont comme vocations essentielles : la conduite de projets opérationnels et la réalisation de tâches fonctionnelles (bureaux, salles de réunion, archives,...), l'hébergement de plateaux techniques dédiés au suivi des productions marines axées sur la pêche et la conchyliculture, l'accueil d'une équipe d'une dizaine de personnes (cuisine, toilettes, douche,...), le stockage, la réalisation et l'entretien de matériel logistique et d'expérimentation (atelier, garage,...), des locaux techniques (chaufferie, rangement,...).

Le Département assure les obligations afférentes aux propriétaires en matière d'entretien et de charges. Le SMEL assume les obligations liées au statut du locataire.

Le Département ne pourra être tenu comme responsable d'éventuelles anomalies de fonctionnement des différents réseaux évoqués ci-avant. Le SMEL devra en particulier répondre aux obligations inhérentes aux locataires de la ZAC de BLAINVILLE SUR MER.

• Mise à disposition de service :

En application de l'article L5721-9 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Département met à la disposition du SMEL des compétences (moyens humains) et des moyens logistiques pour assurer son administration générale, la gestion de ses ressources humaines ainsi que sa gestion économique et financière. Ces missions sont assurées par le service de mutualisation des organismes satellites et la direction des ressources humaines (DRH) du conseil général qui, pour ce faire, pourront utiliser les moyens mis à leur disposition par le conseil général : en premier lieu, l'ensemble des directions du Conseil général en tant que de besoin et en second lieu, les locaux : mobilier, fournitures, téléphone, fax, ordinateurs logiciels de bureautique, imprimantes et photocopieurs (à l'exception de la fourniture de papier et enveloppes à entête), acheminement des courriers, véhicules de services, ...

ARTICLE 3 : MODALITES PRATIQUES

Le service de mutualisation des organismes satellites et la DRH demeurent sous l'autorité hiérarchique du président du conseil général, mais, pour les services rendus au SMEL, ils se placeront sous l'autorité fonctionnelle du président du SMEL. Celui-ci assure, avec le chef du service de mutualisation des organismes satellites, la DRH et le directeur du Centre expérimental du SMEL, la coordination et la transversalité nécessaire au bon fonctionnement du SMEL. Ils s'assureront notamment de la bonne réalisation des missions suivantes :

• Gestion des ressources humaines :

Gestion de la paie des agents.

Suivi de la masse salariale.

Gestion des déclarations mensuelles et annuelles des données sociales.

Gestion administrative des situations individuelles.

Veille juridique.

Accompagnement des agents dans la préparation de leur dossier de retraite.

Suivi des déroulements de carrières et accompagnement du Président et de l'encadrement dans les arbitrages pour proposition à la commission administrative paritaire du Centre Départemental de Gestion.

Préparation des dossiers relevant du comité technique paritaire du Centre Départemental de Gestion.

Accompagnement dans la gestion des emplois.

Accompagnement dans les opérations de recrutement.

Gestion des besoins de formation exprimés.

Apport de supports méthodologiques (référentiels RH, campagne des entretiens professionnels, formulaires, bilan social, organisation du temps de travail, etc.)

Accompagnement relatif aux questions liées à l'hygiène, à la sécurité et à la santé au travail (formalisation du document unique, analyse des accidents, élaboration de dossiers relevant du CHS-CT, médecine du travail, prestations sociales, etc.)

Accompagnement relatif aux dossiers sensibles relevant de la gestion des RH (discipline, gestion de situations particulières, agents en reclassement, etc.)

• Gestion du budget, avec notamment :

Elaboration, suivi et contrôle de l'exécution du budget :

- Préparation du budget primitif, du budget supplémentaire, du compte administratif, en relation avec le Président et le directeur du centre expérimental du SMEL et les services de la Paie et de la Dépense,
- Suivi budgétaire (édition des mandats et des titres),
- Suivi de l'inventaire et des immobilisations,
- Suivi des régies d'avances,
- Suivi de la trésorerie,
- Opérations comptables de fin d'année.

Participation à la recherche de financements (Département, Région, Etat, Europe...),

Participation à l'élaboration et au suivi des marchés publics,

Participation à l'élaboration et suivi de conventions opérationnelles et financières,

Suivi de tableau de bord budgétaire, ...

• Gestion administrative, avec notamment :

Organisation des réunions en collaboration avec le président et le directeur du centre expérimental du SMEL (comité syndical, bureau... :)

Préparation des dossiers, des invitations et des ordres du jour,

Rédaction des comptes rendus, des délibérations,

Notification des décisions,

Transmission des délibérations au contrôle de légalité,

Publication légale des actes,

Renouvellement des instances (élection président, vice-présidents, membres du bureau),

Veille réglementaire

Suivi des demandes de stage

Secrétariat (courrier, téléphone, classement, archivage).

ARTICLE 4 : DÉLÉGATIONS DE SIGNATURE

Le président du SMEL n'accorde pas de délégation de signature mais s'appuie, avant de signer tout document issu du SMEL, sur les visas préalables :

- du directeur du centre expérimental du SMEL pour les documents techniques,
- du chef du service de mutualisation des organismes satellites pour les documents administratifs et comptables

ainsi que des visas complémentaires du directeur des ressources humaines pour les documents liés aux ressources humaines et du DGA « développement et aménagement du territoire » pour les autres documents.

ARTICLE 5 : MISE A DISPOSITION DE MOYENS ET D'ECHANGES COMPLEMENTAIRES

• Gestion juridique :

Le service du Conseil de gestion et des Affaires Juridiques intervendra dès lors qu'une décision du SMEL sera susceptible d'impacter le Conseil général de la Manche.

Le service du Conseil de gestion et des Affaires Juridiques apporte gracieusement conseil et/ou une validation juridique en particulier sur la rédaction de conventions (opérationnelle ou autres) de conduites et comptes rendus d'assemblées,...

• Gestion communication :

L'objectif est de clarifier et optimiser la visibilité des actions du conseil général au travers des opérations du SMEL.

En début d'année, un calendrier prévisionnel des évènements et actions envisagées pour l'année à venir sera produit par le SMEL. Ce calendrier fera suite à un positionnement politique et stratégique conjoint au Département et au SMEL.

La Direction de la Communication du Département apportera son savoir-faire métier au SMEL, lui permettant ainsi de développer un plan de communication efficace.

De son côté, le SMEL fournira à la Direction de la Communication du Département, avec le plus de réactivité possible, toute information sur ses opérations et les actions de communication qu'il envisage, permettant ainsi au Département d'optimiser son soutien au SMEL et de conserver une cohérence entre son propre plan de communication et celui du syndicat.

Le soutien de la Direction de la Communication du CG50 au SMEL en conseils et recommandations stratégiques sera gracieux.

• Location de véhicule :

Le Département met à disposition par l'intermédiaire du Parc Routier Départemental un tracteur qui, attelé à une remorque citerne, est destiné au transport d'eau de mer. La location et son prix sont fixés annuellement après négociation entre la Direction du Parc et le SMEL. Ce prix intègre l'entretien et le dépannage du véhicule.

ARTICLE 6 : MODALITES FINANCIERES DE LA MISE A DISPOSITION

Le total des agents mis à disposition dans le cadre de la mutualisation des fonctions support s'élève à 9 ETP (2 agents de catégorie A, 2 agents de catégorie B et 5 agents de catégorie C). Le SMEL remboursera au Conseil Général la mise à disposition du service évaluée à 1,5 (cf. annexe financière).

En revanche, le SMEL reste, comme convenu depuis 2011, exonéré totalement du remboursement de la valeur locative du bâtiment de Blainville sur Mer.

Par ailleurs, le SMEL continuera à s'acquitter des frais d'impression et d'affranchissement et fournira les papiers et enveloppe à entête.

ARTICLE 7 : ENTREE EN VIGUEUR DE LA PRESENTE CONVENTION

La présente convention entrera en vigueur à partir du 1^{er} mai 2014.

ARTICLE 8 : DUREE DE LA PRESENTE CONVENTION

La présente convention est conclue pour une durée de 3 années, renouvelable par tacite reconduction à compter de sa date d'entrée en vigueur.

ARTICLE 9 : DENONCIATION

Les parties ont la faculté de dénoncer la présente convention en respectant un préavis de 4 mois, par lettre adressée à l'autre signataire.

ARTICLE 10 : LITIGES RELATIFS A LA PRESENTE CONVENTION

Tout litige pouvant survenir dans le cadre de l'application de la présente convention relèvera de la compétence du tribunal administratif de Caen. Les parties s'engagent toutefois à rechercher préalablement une solution amiable au litige.

Fait à Saint-Lô en 2 exemplaires,
Le

Pour le SMEL, M. Bernard TREHET, Président	Pour le Département, M. Jean-François LE GRAND, Président
---	--

ANNEXE FINANCIERE

à la convention de mise à disposition de service

En complément de l'article 5 de la convention, il est précisé :

En ce qui concerne le calcul de la quote-part à rembourser par le SMEL, il se fera comme suit :

Sont à prendre en compte les rémunérations et indemnisations des agents concernés par la mise à disposition selon leurs taux d'activités :

Remboursement = (montant total des rémunérations des agents mis à disposition) x 1,5

9

Fait à Saint-Lô, en 2 exemplaires, le

Pour le SMEL,	Pour le Département,
M. Bernard TREHET, Président	M. Jean-François LE GRAND, Président

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS**

◆◆◆◆◆◆◆

**Réunion du Comité Syndical
du 5 juin 2014**

N° de la délibération	Nombre de membres du Comité	Nombre de présents		Quorum (article 11 des statuts modifiés)	Nombre de votes	
		Titulaires	Suppléants		Pour :	21
892	33	19 + 1 pouvoir	1	11	Contre : Abstentions :	0 0

Le comité du SMEL (Synergie Mer Et Littoral) s'est réuni, **jeudi 5 juin 2014**, à 15h30 à la Maison du Département à SAINT-LÔ (salle audiovisuelle), sous la présidence de **M. Bernard TREHET**, Conseiller général, Président du SMEL.

ETAIENT PRESENTS

Membres titulaires :

Mme Patricia LECOMTE, MM. Olivier BECK, Paul DELAUNAY, Gérard DIEUDONNE (*a reçu pouvoir de M. Erick BEAUFILS*), Jean LEPETIT, Claude PERIER, Dieudonné RENAUX, Jacques THOUVENOT, (conseillers généraux).

M. Jacques FESNIEN (CCI de Cherbourg-Cotentin), M. Marc LECOUSTEY (Chambre d'Agriculture).

M. Hubert MOUCHEL (LESTRE), M. Gilles AUGER (ST-VAAST-LA-HOUGUE), Mme Marie-Françoise LEBONNOIS (CHERBOURG-OCTEVILLE), M. Stéphane AUCRETERRE (ST-GERMAIN-SUR-AY), Mme Simone DUBOSCQ (ANNEVILLE-SUR-MER), Mme Françoise K'DUAL (GOUVILLE-SUR-MER), M. Pierre-Yves AUSSANT (ST-JEAN-LE-THOMAS), Mme Emeline THEVENIN (BREVILLE-SUR-MER).

Membre suppléant :

M. Stéphane PINABEL (BARNEVILLE-CARTERET).

ETAIENT EXCUSES ou ABSENTS

Mme Rolande BRECY, MM. Erick BEAUFILS, Henri-Jacques DEWITTE, Hubert LENORMAND, Philippe RIPOUTEAU (conseillers généraux), Alain SALMON (Ch Métiers), Loïc HOUSSARD et Patrick LEPELLEUX (CCI centre & sud-Manche).

ABSENTS : MM. Gérard COULON, Jean-Marc JULIENNE, Michel LAURENT (Conseillers généraux), M. Pascal FEREY (Président de la Chambre d'Agriculture), Jean-Claude CAMUS (Président CCI Cherbourg-Cotentin).

Organisation, Aménagement et Réduction du temps de Travail (OARTT)

Par délibération en date du 24 octobre 2001, le SMEL avait approuvé un protocole d'accord sur l'aménagement du temps de travail. Celui-ci prévoyait, par référence à celui du Département, pour les agents du SMEL travaillant sur une base de 39 heures, 29 jours de congés et 26 jours de RTT soit un total de 55 jours de congés.

Pour se mettre en conformité avec les textes réglementaires (durée légale de travail annuelle de 1 600 heures), le Département a décidé, en date du 27 février 2014, de réviser sa délibération du 22 octobre 2001, en diminuant de 5 jours le nombre de congés et RTT annuels qui se trouve ainsi ramené à 50 jours.

Nombre de jours annuel	Jours de repos hebdomadaire	Jours fériés	Congés annuels	Jours de fractionnement	RTT	TOTAL jours de congés/ARTT	Temps de travail	Durée légale
365	104	8	25	2	23	50	205	1600

Considérant :

- les éléments d'information détaillés au rapport ;
- la nécessité d'être en conformité avec les textes réglementaires

le comité syndical, après en avoir délibéré, décide de l'application de ce dispositif pour l'ensemble des agents du SMEL et de ramener à 50 jours le nombre de congés et RTT annuels.

Pour extrait conforme,

LE PRESIDENT DU SMEL,

M. Bernard TREHET



EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS

Réunion du Comité Syndical du 5 juin 2014

N° de la délibération	Nombre de membres du Comité	Nombre de présents		Quorum (article 11 des statuts modifiés)	Nombre de votes	
		Titulaires	Suppléants		Pour :	21
893	33	19 + 1 pouvoir	1	11	Contre :	0

Le comité du SMEL (Synergie Mer Et Littoral) s'est réuni, jeudi 5 juin 2014, à 15h30 à la Maison du Département à SAINT-LÔ (salle audiovisuelle), sous la présidence de M. Bernard TREHET, Conseiller général, Président du SMEL.

ETAIENT PRESENTS

Membres titulaires :

Mme Patricia LECOMTE, MM. Olivier BECK, Paul DELAUNAY, Gérard DIEUDONNE (*a reçu pouvoir de M. Erick BEAUFILS*), Jean LEPETIT, Claude PERIER, Dieudonné RENAUX, Jacques THOUVENOT, (conseillers généraux.

M. Jacques FESNIEN (CCI de Cherbourg-Cotentin), M. Marc LECOUSTEY (Chambre d'Agriculture).

M. Hubert MOUCHEL (LESTRE), M. Gilles AUGER (ST-VAAST-LA-HOUGUE), Mme Marie-Françoise LEBONNOIS (CHERBOURG-OCTEVILLE), M. Stéphane AUCRETERRE (ST-GERMAIN-SUR-AY), Mme Simone DUBOSCQ (ANNEVILLE-SUR-MER), Mme Françoise K'DUAL (GOUVILLE-SUR-MER), M. Pierre-Yves AUSSANT (ST-JEAN-LE-THOMAS), Mme Emeline THEVENIN (BREVILLE-SUR-MER).

Membre suppléant :

M. Stéphane PINABEL (BARNEVILLE-CARTERET).

ETAIENT EXCUSES ou ABSENTS

Mme Rolande BRECY, MM. Erick BEAUFILS, Henri-Jacques DEWITTE, Hubert LENORMAND, Philippe RIPOUTEAU (conseillers généraux), Alain SALMON (Ch Métiers), Loïc HOUSSARD et Patrick LEPELLEUX (CCI centre & sud-Manche).

ABSENTS : MM. Gérard COULON, Jean-Marc JULIENNE, Michel LAURENT (Conseillers généraux), M. Pascal FEREY (Président de la Chambre d'Agriculture), Jean-Claude CAMUS (Président CCI Cherbourg-Cotentin).

Projet TALINE - phase 3

Le programme TALINE (mise en application directe du programme SPONTOX développé par le SMEL depuis 2009) vise à évaluer l'impact sur l'environnement de la pose d'anodes sacrificielles (Aluminium-Indium) en zone portuaire.

A l'issue des phases 1 et 2, il est proposé de réaliser une PHASE 3 qui comprend :

- un suivi renforcé dès 2014 pour une durée de 3,5 ans avec une campagne par trimestre ; 14 déplacements à Calais sont prévus, dont 1 avec plongée (raclage de 2 anodes sur nos sites témoins).
- une étude en laboratoire afin de simuler les vitesses de dégradation et les transferts de métaux constituant l'anode vers le sédiment et le biote en conditions contrôlées. Ces expérimentations seront réalisées dans les locaux de la DCNS à Cherbourg.

Le SMEL assurera les mesures physico-chimiques *in situ*, la participation aux prélèvements, la mise en place et le suivi des éponges et des moules (organismes bioaccumulateurs). Le LABEO MANCHE aura en charge la partie analyse des sédiments.

Considérant :

- les éléments d'information décrits au rapport ;
- l'intérêt de la poursuite des objectifs fixés en matière de suivi de l'évolution de l'écosystème,
- la description apportée en séance tant sur les avis préalables reçus des représentants scientifiques consultés, que les modalités de réalisations techniques à prévoir,
- le plan de financement présenté pour un coût total de 244 554,36 euros réparti comme suit :

CCI côte d'Opale/Port de Clais	193 542,67 €
Sмел	42 893,10 €
LABEO MANCHE	8 118,59 €

le Comité syndical émet un avis favorable à la réalisation de l'opération TALINE 3 et autorise le président à signer le contrat de collaboration de recherche avec la chambre de Commerce et d'Industrie de la côte d'Opale – Port de Calais.

Pour extrait conforme,



EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS

Réunion du Comité Syndical du 5 juin 2014

N° de la délibération	Nombre de membres du Comité	Nombre de présents		Quorum (article 11 des statuts modifiés)	Nombre de votes	
		Titulaires	Suppléants		Pour :	21
889	33	19 + 1 pouvoir	1	11	Contre :	0
					Abstentions :	0

Le comité du SMEL (Synergie Mer Et Littoral) s'est réuni, jeudi 5 juin 2014, à 15h30 à la Maison du Département à SAINT-LÔ (salle audiovisuelle), sous la présidence de M. Bernard TREHET, Conseiller général, Président du SMEL.

ETAIENT PRESENTS

Membres titulaires :

Mme Patricia LECOMTE, MM. Olivier BECK, Paul DELAUNAY, Gérard DIEUDONNE (*a reçu pouvoir de M. Erick BEAUFILS*), Jean LEPETIT, Claude PERIER, Dieudonné RENAUD, Jacques THOUVENOT, (conseillers généraux).

M. Jacques FESNIEN (CCI de Cherbourg-Cotentin), M. Marc LECOUSTEY (Chambre d'Agriculture).

M. Hubert MOUCHEL (LESTRE), M. Gilles AUGER (ST-VAAST-LA-HOUGUE), Mme Marie-Françoise LEBONNOIS (CHERBOURG-OCTEVILLE), M. Stéphane AUCRETERRE (ST-GERMAIN-SUR-AY), Mme Simone DUBOSCQ (ANNEVILLE-SUR-MER), Mme Françoise K'DUAL (GOUVILLE-SUR-MER), M. Pierre-Yves AUSSANT (ST-JEAN-LE-THOMAS), Mme Emeline THEVENIN (BREVILLE-SUR-MER).

Membre suppléant :

M. Stéphane PINABEL (BARNEVILLE-CARTERET).

ETAIENT EXCUSES ou ABSENTS

Mme Rolande BRECY, MM. Erick BEAUFILS, Henri-Jacques DEWITTE, Hubert LENORMAND, Philippe RIPOUTEAU (conseillers généraux), Alain SALMON (Ch Métiers), Loïc HOUSSARD et Patrick LEPELLEUX (CCI centre & sud-Manche).

ABSENTS : MM. Gérard COULON, Jean-Marc JULIENNE, Michel LAURENT (Conseillers généraux), M. Pascal FEREY (Président de la Chambre d'Agriculture), Jean-Claude CAMUS (Président CCI Cherbourg-Cotentin).

Retrait de la Commune de LE ROZEL

Par délibération du 29 avril 2014, le Conseil Municipal de la commune de Le Rozel a décidé de ne plus adhérer au SMEL.

Le Comité syndical prend acte de cette décision qui fera l'objet d'une modification à l'article 2 des statuts du SMEL et sa composition.

Conformément à l'article 7 de ses statuts, le budget du SMEL ayant été approuvé le 21 février 2014,
la commune de Le Rozel devra s'acquitter de sa contribution au titre de 2014.

Pour extrait conforme,

LE PRESIDENT DU SMEL,



M. Bernard TREHET